

# CONSEIL MUNICIPAL

-----

## SEANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit juin à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, Maire, à la salle des fêtes de Neuvy en Sullias

Présents (15):

Messieurs FOURNIER, DEROUET, MENEAU, LUCAS, SAMPEDRO, FLANDRE, DELANNOY, MAUDUIT, Mesdames BORNE, MENEAU, DAVID, RIGARD, LENOGUE, GUYOMARCH, CORNET

Nombre de membres en exercice : 15

Présents: 15

Votants: 15

**Date de convocation** : 11/06/2021

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Délégation de signature du Conseil Municipal au Maire
- Avis du Conseil Municipal sur le projet d'extension de la carrière suite à enquête publique
- Point sur les travaux Rue de la Lande
- Proposition de vente d'un terrain à la commune
- Rapport d'activité 2020 de la SAUR
- Personnels: Ajout autorisation spéciale d'absence
- Organisation du 14 juillet
- Divers
- Questions orales

Sandrine CORNET est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité

- **DELEGATIONS DE SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

- Adhésion au groupement d'achat Approlys pour les commandes de fioul
- Signature du devis Primaflex pour le leasing du panneau lumineux : 290€/ mois HT (348€ TTC)
- Signature du devis ISIELEC pour le remplacement de 4 encastrés de sol par candélabres : 1 846€ TTC
- Signature du devis Corcelle pour le remplacement d'une toile du barnum de l'R de loisirs : 504€ TTC
- Signature du devis Intramuros en remplacement de Panneau Pocket : 42€/mois TTC pour 3 ans
- Signature du devis Isielec pour modifier puissance électrique école : 13 884€ TTC
- Signature du devis Odion pour le remplacement des dalles du plafond de l'école suite à DDE : 339€
- Signature du devis Récré de Zoé pour la location structures gonflables : 1 550€ TTC
- Signature du devis Librairie Morin pour l'achat de calechettes et dictionnaires CM2 : 467€ TTC

- **DELIBERATION N° 2021/032 :**

**AVIS SUR LE PROJET DE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION ET DE L'EXTENSION DE LA CARRIERE PRESENTE PAR LA SOCIETE LIGERIENNE GRANULATS SITUE SUR LA COMMUNE DE NEUVY EN SULLIAS**

Monsieur le Maire expose que la société LIGERIENNE GRANULATS a déposé en Préfecture une demande d'autorisation environnementale pour renouveler et étendre l'exploitation de la carrière

Afin de pérenniser la fourniture de matériaux de qualité qui entrent dans le cadre de la substitution aux extractions alluvionnaires en lit majeur des cours d'eau, LIGERIENNE GRANULATS souhaite renouveler et étendre sa carrière et exploitant un gisement alluvionnaire de terrasse ancienne.

Une campagne de sondages géologiques sur les parcelles riveraines de la carrière actuellement autorisée a permis de caractériser la présence de matériaux de bonne qualité, identiques aux matériaux en cours d'exploitation (matériaux de terrasse alluvionnaire). Les accès et le mode d'exploitation sont inchangés. Cependant seront modifiées les conditions de remise en état du fait des nouvelles emprises considérées et des objectifs de réaménagement.

La superficie totale actuellement autorisée dans l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2006 est de 278 367 m<sup>2</sup>. La présente demande porte sur une superficie de 807 120 m<sup>2</sup>

La demande d'autorisation a été soumise à enquête publique du 11 mai au 10 juin 2021.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de l'enquête publique relative au projet sont Neuvy-en-Sullias, Sigloy, Guilly, Viglain et Tigly.

Le dossier et le registre d'enquête étaient disponibles à l'accueil de la Mairie (description du projet sur le site de la préfecture du Loiret). Un commissaire enquêteur a été désigné et a siégé à la Mairie de Neuvy en Sullias.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à formuler un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres

**DONNE** un avis favorable à la demande d'autorisation déposée par la société LIGERIENNE GRANULATS pour renouveler et étendre l'exploitation de la carrière aux lieux-dits « Les Terres de l'Aulne » « l'Aulne » « l'Aulnaie » « Terre de la Guette » et « la Roseraie », pour une durée de 30 ans.

Pour information, M le Maire a préalablement précisé que 8 riverains ont vu le commissaire enquêteur pour des nuisances que pourraient occasionner cette extension (Bruit, poussières, circulation intensive de camions, matériau de remblaiement).

- **POINT SUR LES TRAVAUX RUE DE LA LANDE**

Quelques ajustements sont à prévoir suite à réclamations de riverains sur l'emplacement de places de parking et les entrées de parcelles notamment au carrefour de la départementale : La commune accepte la prise en charge de l'enrobé si le riverain réalise ses 7m<sup>2</sup> d'enrobé

La date de fin de travaux sera respectée (14 juillet)

Les espaces verts seront réalisés plus tard en automne

Réunions de chantier les lundis matin 10H30

Les coûts sont maîtrisés

- **DELIBERATION N°2021/033 : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE TERRAIN**

Monsieur le Maire expose que les héritiers du propriétaire de la parcelle cadastrée C n°234 ont proposé de vendre à la commune la partie de cette parcelle empiétée par le domaine public. En effet suite à bornage par un géomètre, il s'avère que la voirie a empiété sur 464 m<sup>2</sup> (441 m<sup>2</sup> et 23 m<sup>2</sup>).

Suite à négociation, les demandeurs ont accepté la proposition d'achat à 15€ le mètre carré soit un montant de 6 960€ et la prise en charge des frais de notaire. Les frais de bornage sont pris en charge par les propriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

**DECIDE** d'acquérir 464m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée C n°234 au prix de 6 960€

**DECIDE** de prendre en charge les frais de notaire afférents

**CHARGE** le Maire ou l'un de ses représentants de contacter un notaire pour la rédaction et la signature de l'acte

- **DELIBERATION N° 2021/035 :**

**RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA SAUR, DELEGATAIRE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

Par délibération en date du 27 février 2018, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion du Service Public Assainissement collectif de la Commune à la société La SAUR, en qualité de délégataire et ce pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Vu le rapport annuel 2020 établi par La SAUR,

Considérant les remarques suivantes qui seront adressées au délégataire pour de plus amples explications :

- Surcoût à la charge de la commune pour l'envoi des boues en compostage
- La forte consommation électrique sur 2 pompes de relevage

Le Conseil Municipal,

**PREND** acte du rapport d'activité 2020 de La Saur pour l'exploitation du service Public d'Assainissement Collectif de la Commune.

- **DELIBERATION N°2021/034 :**

**JOUR SUPPLEMENTAIRE D'AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents territoriaux. Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées aux concours et examens professionnels et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique.

Le Maire propose, à compter du 21/06/2021 de retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau, ci-dessous, il propose de l'accorder dans les conditions suivantes

Nature de l'évènement	Durées proposées En jour
<b>Jour du concours ou examen professionnel</b>	<b>1</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ADOPTE** les propositions du Maire
- **CHARGE** le maire de l'application des décisions prises.

- DIVERS

➤ Cérémonies :

**Fête villageoise** : Orchestre pour le samedi soir, même tarif que l'an passé

Feux d'artifice 2 devis demandés :

Feux de Loire : Environ 1 500€

Bélier: 1300€ à tirer soi-même

Proposition des Feux de Loire retenue au vue des conditions de sécurité.

**14 juillet** : Cérémonie au monument aux morts à 11h30 et vin d'honneur dans le parc Abbé Machard

Préparation des petits fours par notre cuisinier. Cocktail : Demande devis à notre bar/tabac

➤ 2ème tour des élections :

Commune plus de 1 000 habitants : Présentation d'une pièce d'identité obligatoire

Dépouillements simultanés des régionales et départementales

➤ Tri sélectif

4<sup>ème</sup> site au cimetière : Installation semaine 30 (26-31 juillet)

Ajout d'un container pour les corps creux au local technique

➤ Projet Maison des Jeunes

Obtention d'une Dotation au Soutien de l'Investissement Local (DSIL) par l'Etat : 40.000€

Rappel : 21 000€ subventionné par le département. Voir Fonds de concours de la Communauté de Communes

Il faudra donc que la commission se réunisse pour prévoir l'organisation /la gestion des jeunes, des activités.....

➤ Dangerosité du virage route de Viglain (Face pylône Free)

Interpellation du maire par des familles de la Route des Beauvinières de plus en plus peuplée

La commission travaux se rendra sur place pour rechercher des solutions.

- QUESTIONS ORALES

Sandrine CORNET

- Demande s'il est possible d'avoir le planning du téléphone d'astreinte : Possibilité de le consulter en mairie. Il est attribué à tour de rôle entre le maire et les 3 adjoints
- Retour sur la visite de l'étang aménagé de Douchy : Source d'inspiration pour l'aménagement de l'étang de l'Aulne
- Point sur lignes de téléphone notamment garderie : Câble à changer

Sylvain MAUDUIT

- Organisation fête villageoise : Voir au conseil municipal de juillet
- Neuvy Propre à programmer : Samedi 11 septembre matin.
- Versement de l'indemnité chômage d'un agent : prolongation 3 mois

Jean Marie DELANNOY

- Problème de visibilité du panneau indiquant le dos d'âne Rue du Val  
⇒ Le riverain recevra un courrier lui demandant de tailler sa haie.

Sylvie RIGARD

- Plainte suite à micro coupures électriques ⇒ La mairie en ignore l'origine
- Demande si on peut réfléchir à l'installation d'une borne de vidange pour les campings cars  
⇒ Réponse de M le Maire : Etudier un projet plus global d'accueil des camping-cars sur la commune

José SAMPEDRO

- Terrain de tennis : filet trop bas
- Demande de faire un courrier à M Rousseau pour le matériel de Beach volley promis

Jean Claude LUCAS

Conseil d'école : le compte rendu du conseil d'école sera envoyé aux conseillers municipaux dès réception  
Effectifs école à la rentrée 2021 : 144 enfants

Nadine MENEAU

Date d'ouverture de l'épicerie ? le 25 juillet

Josiane BORNE

- Mise en place en cours de la nouvelle application Intramuros remplaçant Panneau Pocket
  - Question d'un administré : Pourquoi faire ramasser les poubelles ménagères au lieu des poubelles jaunes ?
- ⇒ Réponse de M LUCAS, Délégué au SICTOM: Problème d'investissement

Cédric MENEAU

- Installation du panneau lumineux la semaine 26. Massif Béton réalisé et branchement électrique à faire.
- Attente devis Orange pour puce M2M.
- Portiques banderoles posés aux entrées du village sur la départementales
  - Relevés d'eau potable terminés sur Neuvy
  - Panneaux de basket changés au terrain multisport.

Levée de séance à 21h35

Le maire

le secrétaire de séance

Les conseillers